

Appel aux Citoyens

Pour la première fois, les électeurs ont la possibilité de déclencher eux-mêmes un référendum.

248 parlementaires, de gauche comme de droite, ont activé une procédure de RIP (Référendum d'Initiative Partagée) "*visant à affirmer le caractère de service public national*" d'Aéroports de Paris (AdP).

Ça peut paraître bien loin de nos préoccupations quotidiennes. Et pourtant...

Privatiser AdP, c'est priver l'état de 180 millions d'euros de dividendes par an.

Privatiser AdP, c'est livrer 6700 hectares de terrain au bétonnage, à la spéculation immobilière. (6700 ha : l'équivalent en surface de 2/3 de la ville de Paris).

Privatiser AdP, c'est donner le pouvoir au privé de décider de l'avenir du transport aérien en France.

Privatiser AdP, c'est donner au privé les clefs de la plus importante frontière française avec l'étranger.

Privatiser AdP, c'est continuer à offrir aux grands groupes privés ce qui est rentable (France télécom, autoroutes, poste, SNCF, EdF-GdF, etc...). La Française des Jeux et les barrages suivront ainsi que des routes nationales, des hôpitaux...

Ils utilisent les infrastructures, engrangent les bénéfices, et nos impôts payent l'entretien et les déficits.

Moins de recettes, plus de dépenses, ce sont toujours des services publics en moins.

"Quand tout sera privé, on sera privé de tout".

Privatiser AdP, c'est privatiser un bien public, un de plus, payé et entretenu par nos impôts et ceux de nos parents et grands-parents. Un bien qui nous appartient.

Et nous n'aurions rien à dire !?

Dans le cas d'ADP, obtenir un référendum, c'est permettre une information nationale, un débat, une campagne électorale finalement tranchée par le vote direct des électeurs : Nous !

Nous devons pour cela rassembler 10% des électeurs, soit 4,7 millions de soutiens.

Nous avons jusqu'au 12 mars 2020.

Cette "pétition" n'est pas ordinaire. Elle est officielle, constitutionnelle, ce qui la rend si importante.

C'est comme si nous votions pour obtenir un référendum.

Ne laissons pas passer cette possibilité de décider nous-mêmes !

Si vous pensez que pouvoir participer aux décisions importantes pour nos vies est indispensable, VOTEZ !

Passer la barre des 4,7 millions doit devenir notre affaire à tous.

Faites voter autour de vous, famille, amis, collègues de travail, voisins, connaissances.

Un électeur sur 10 ! C'est possible.

Mais les militants, seuls, ne pourront pas contacter les millions de personnes nécessaires.

Nous avons besoin de vous pour que l'information parvienne dans tous les villages, les quartiers, les immeubles, les usines, les bureaux, les facs, qu'elle envahisse Facebook et Twitter, qu'elle passe par tous les réseaux, que personne ne puisse l'ignorer :

il faut un référendum pour décider de l'avenir d'Aéroports de Paris.

Concrètement :

On signe sur Internet : <https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1> (on peut rechercher l'adresse avec "référendum adp"), en ayant avec soi carte nationale d'identité ou passeport valide dont le numéro vous sera demandé.

Bien suivre toutes les indications.

Si on n'a pas de connexion Internet, pas de carte d'identité ou passeport en cours de validité, on peut se rendre dans la mairie la plus peuplée de son canton avec sa carte d'électeur et une pièce d'identité valide. Remplir le formulaire "*cerfa n°15264*02*".

L'intitulé de la proposition de loi soutenue est "*Proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris*".

Bien garder le récépissé que doit vous remettre l'employé municipal.